



Stratégie d'éducation inclusive

Faire valoir le droit
de tous les enfants
à une éducation
inclusive et de qualité



Sightsavers

Zambo, 9 ans, peut aller à l'école grâce à notre programme d'éducation inclusive mis en œuvre dans la région du Centre au Cameroun.



Sommaire

4

Acronymes

5

Résumé analytique

8

Introduction

10

Contexte

16

Objectifs et cibles

17

Théorie du changement

18

Approche de renforcement
des systèmes de Sightsavers

24

Principes

34

Politique et plaidoyer

35

Observations, apprentissage
et redevabilité

36

Recherche et données probantes

39

Liens thématiques

42

Références

Photo de couverture

Élèves d'une école primaire subventionnée par notre programme d'éducation financé par l'Union européenne dans le district de Bombali, en Sierra Leone.

© Sightsavers/Michael Duff



Marie Simone Bono fait cours à des enfants dans une école primaire du Mali. Cette école est subventionnée par un programme d'éducation de Sightsavers financé par l'USAID.

Acronymes

CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
GENIE	Genre et inclusion en éducation
ICEVI	Conseil international pour l'éducation des personnes déficientes visuelles
ODD	Objectif de développement durable
Rapport GEM	Rapport mondial de suivi sur l'éducation
UNGEI	Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles



Résumé analytique

Tous les enfants ont droit à une éducation inclusive de qualité assurée en continu, et ce dès leurs premières années. Ce droit est inscrit dans des accords internationaux et de plus en plus reconnu dans les législations nationales. Cependant, des études montrent que les enfants handicapés vivant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure sont nettement plus susceptibles que les autres de ne pas être scolarisés ou de recevoir une éducation de moindre qualité. Non seulement cette situation entrave leur réussite scolaire, mais elle empêche également leur inclusion sociale au sens large.

Sightsavers et ses partenaires, soucieux de favoriser l'accès à une éducation de qualité pour les enfants handicapés, entendent adopter une approche globale de renforcement des systèmes. Ils interviendront ainsi aux trois niveaux (institutionnel, organisationnel et local) des systèmes éducatifs afin de satisfaire les objectifs suivants :

- 1.** consolider les cadres politiques, les plans relatifs au secteur de l'éducation, ainsi que les engagements des donateurs en faveur de l'inclusion des élèves handicapés dans l'éducation ;
- 2.** renforcer la capacité des ministères de l'Éducation et autres organismes à aider les écoles et les communautés à assurer l'inclusion des élèves handicapés ;
- 3.** renforcer la capacité des écoles et des communautés à dispenser une éducation inclusive aux enfants handicapés.

La promotion d'une éducation respectueuse de l'égalité des genres et répondant aux besoins particuliers des filles et garçons handicapés à dépend de ces trois objectifs.

Une approche de renforcement des systèmes permettra à Sightsavers et à ses partenaires de recenser les divers éléments des systèmes éducatifs devant améliorer la prise en compte du handicap. Grâce à cette analyse, on pourra établir des approches à l'échelle du système afin de renforcer ces éléments et leurs interactions. Cette démarche nous permettra également d'intervenir dans d'autres secteurs, en renforçant les liens entre les services éducatifs et les services sanitaires et sociaux, par exemple.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)¹ reconnaît que certains groupes d'enfants handicapés sont particulièrement défavorisés s'agissant de l'éducation : les filles, les enfants ayant besoin d'un accompagnement plus complexe, les

enfants issus de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique, ainsi que les enfants vivant dans des régions rurales isolées. Nous entendons renforcer la capacité des ministères de l'Éducation à répondre aux besoins particuliers de ces enfants à l'échelle nationale, au niveau local et dans les écoles. Grâce à des approches de changement des comportements sociaux, nous collaborerons également avec les communautés afin de faciliter leur participation dans le domaine de l'éducation.

La CDPH affirme par ailleurs que les enfants handicapés doivent non seulement aller à l'école, mais aussi recevoir une éducation de qualité dans un environnement propice. Nous nous engageons ainsi à aider les écoles et autres centres d'apprentissage à adopter des méthodes pédagogiques centrées sur l'enfant et sensibles aux questions de genre, qui profiteront à tous les élèves tout en répondant aux besoins spécifiques des enfants handicapés. Nous les aiderons également à créer pour ces enfants des environnements d'apprentissage stimulants, épanouissants et accessibles. Dans le même ordre d'idée, nous aiderons les ministères de l'Éducation à renforcer les systèmes de protection des enfants dans les écoles et autres centres d'apprentissage.

Dans les pays où nous intervenons, nos partenaires nationaux seront les ministères de l'Éducation, principaux responsables institutionnels en matière d'éducation. Nous poursuivrons notre étroite collaboration avec les organisations de personnes handicapées à l'échelle internationale, régionale et nationale afin que nos programmes répondent à leurs préoccupations. Dans le cadre de nos programmes, les organisations de personnes handicapées seront invitées à participer à toutes les phases des cycles de projet et joueront un rôle de premier plan dans toutes les activités de plaidoyer. Au cours de la période de mise en œuvre

de la stratégie, nous devrions participer de plus en plus à des consortiums chargés de mettre sur pied d'importants programmes d'éducation dans de vastes zones géographiques, ce qui nous permettra d'accroître sensiblement l'envergure et les retombées de notre travail. Afin de maximiser notre impact à l'échelle mondiale et d'encourager un plaidoyer commun, nous continuerons de prendre part à diverses alliances et coalitions internationales.

Conscients de l'importance de l'appropriation locale et de la valeur de l'expertise des professionnels à cette échelle, nous ferons en sorte que les enseignants, les responsables locaux du secteur de l'éducation, les parents et autres acteurs locaux participent activement à toutes les phases de nos programmes. Nous veillerons également à donner aux enfants handicapés la possibilité d'exprimer leur avis et leurs préoccupations et d'avoir une influence sur l'éducation qu'ils reçoivent de manière concrète, accessible et participative.

Notre approche de renforcement des systèmes contribuera à la durabilité à travers des activités de consolidations des capacités aux différents niveaux des systèmes éducatifs. En favorisant au maximum l'appropriation locale des programmes financés par Sightsavers et en encourageant des méthodes d'enseignement peu coûteuses et adaptées au contexte, nous rendrons également notre travail plus durable. Compte tenu de la nécessaire durabilité environnementale des programmes subventionnés par l'organisation, nous nous conformerons à la politique environnementale de Sightsavers.

Pour être efficaces, nos programmes d'éducation doivent s'appuyer sur des données probantes. La conception de nos programmes reposera donc sur différentes sources de données probantes, et notamment sur des analyses situationnelles spécialement réalisées à cette fin. Lors de la mise en œuvre, nous adapterons constamment ces programmes en fonction des nouvelles informations et des nouveaux enseignements disponibles. Conformément aux principes énoncés dans la Charte des données inclusives², ces connaissances seront diffusées le plus largement possible, en particulier auprès des ministères de l'Éducation. Par ailleurs, nous renforcerons la capacité des ministères de l'Éducation à recueillir et utiliser des informations et des données, notamment des données sur la scolarisation ventilées en fonction du handicap.

Sightsavers dispose en interne d'une équipe de recherche ayant le statut d'organisme de recherche indépendant. Cette expertise s'est vue renforcée par notre nouveau service d'exploitation des recherches et d'apprentissage, qui veille à ce que les résultats des recherches répondent aux besoins des programmes et soient utilisés de façon efficace dans la prise de décisions. Durant la mise en œuvre de la stratégie, cette équipe constituera une base de données fiable qui contribuera à la mise en place de programmes évolutifs et peu coûteux, ainsi qu'à leur promotion.

Nous améliorerons l'articulation entre notre travail sur l'éducation et nos activités dans les domaines de la santé oculaire, des maladies tropicales négligées, des troubles de la réfraction non corrigés et de l'inclusion sociale, en créant des synergies entre nos différents programmes et en encourageant les ministères et autres organismes à unir leurs efforts en matière de prestation de services.

Introduction

Le présent document définit l'orientation stratégique de Sightsavers en matière d'éducation. Il décrit nos objectifs, nos cibles, ainsi que l'approche de renforcement des systèmes qui nous permettra de les réaliser.

Les principaux éléments de cette stratégie ont été élaborés de façon collaborative dans le cadre d'une consultation rigoureuse menée au sein de l'organisation auprès du personnel des bureaux pays, des directions régionales et des membres de nos équipes mondiales. Nous avons également consulté différents partenaires, notamment des ministères de l'Éducation, des organisations de personnes handicapées et des organismes de développement international. Cette nouvelle stratégie sera mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation, à savoir à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Conformément à la mission et à la déclaration de vision de Sightsavers, mais également aux accords internationaux, cette stratégie établit comment l'organisation peut favoriser l'éducation inclusive pour les enfants handicapés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Elle définit de nouvelles orientations de travail tout en s'appuyant sur la stratégie précédente, qui engageait l'organisation à intervenir à tous les niveaux des systèmes éducatifs, en partenariat avec divers acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.



Après avoir fréquenté une école maternelle subventionnée par Sightsavers au Malawi, Peter (à droite) est maintenant inscrit dans une école primaire ordinaire.



Mafoune (au centre) est scolarisée dans une école inclusive financée par Sightsavers au Mali.

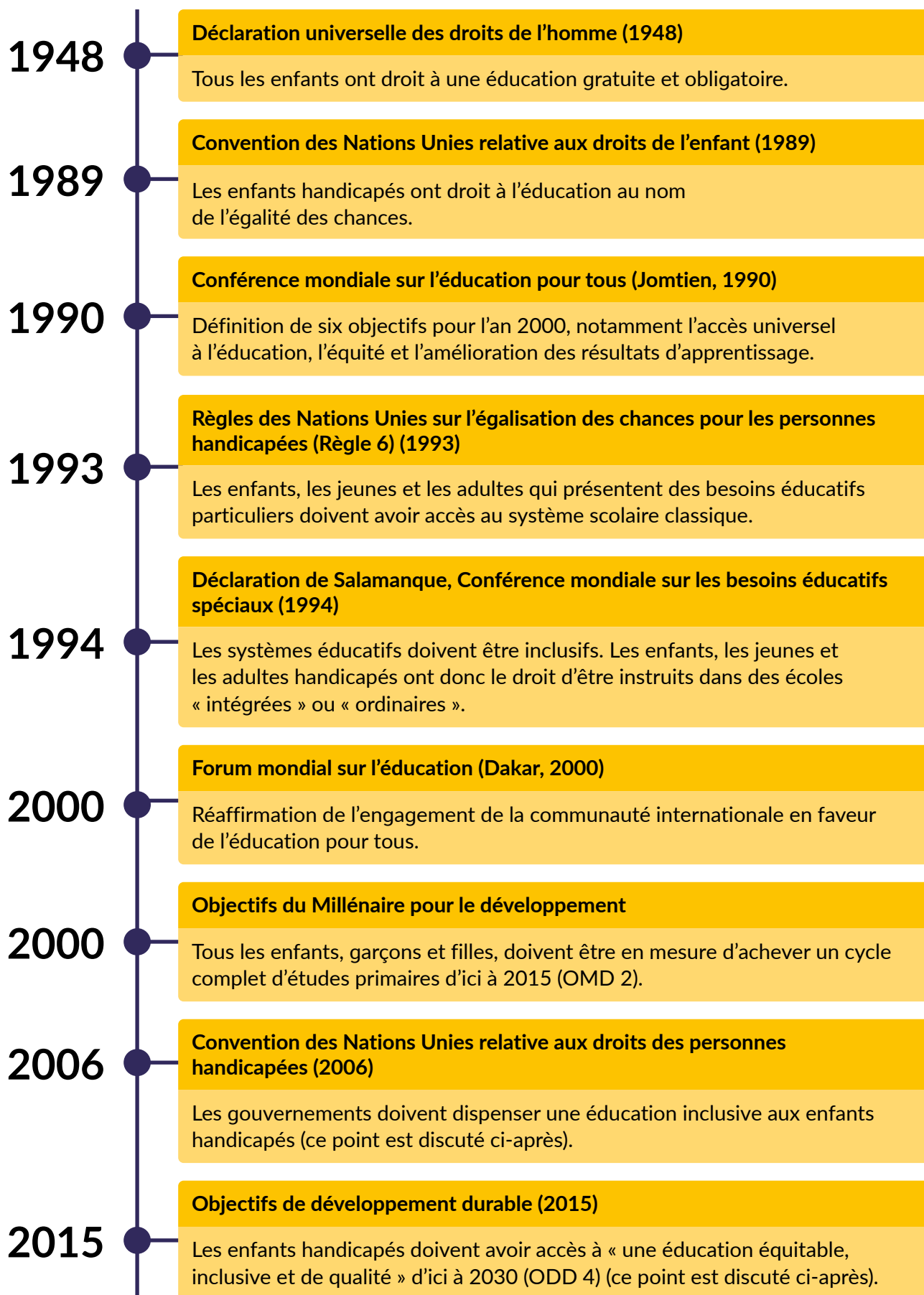
Contexte

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, environ 15 % de la population mondiale est porteuse d'un handicap, soit à peu près 1 milliard de personnes³. Bien que l'on manque de données fiables sur le handicap chez l'enfant, d'après des estimations de 2016, le nombre d'enfants de moins de 5 ans présentant un handicap dans le monde s'élèverait à 52,9 millions. Environ 95 % de ces enfants vivraient dans des pays à revenu faible ou intermédiaire⁴. Bien évidemment, le nombre total d'enfants handicapés est bien plus élevé. Le handicap le plus courant est la perte de vision, suivie par la perte d'audition, le handicap intellectuel et les troubles du spectre autistique.

Tous les enfants ont droit à une éducation inclusive de qualité. Comme l'indique le Rapport mondial de suivi sur l'éducation⁵, l'éducation inclusive « peut améliorer la réussite scolaire, renforcer le développement socioémotionnel et l'estime de soi et favoriser l'acceptation de l'autre » ; elle contribue en outre à « prévenir la stigmatisation, les stéréotypes, la discrimination et la marginalisation » (p. 22).

C'est également « une condition préalable à l'éducation dans et pour une démocratie fondée sur l'impartialité, la justice et l'équité » dans la mesure où elle favorise « l'édification de sociétés inclusives où le vivre ensemble est possible et la diversité célébrée » (*ibid*).

Plusieurs accords internationaux successifs revendiquent le droit des enfants handicapés à l'éducation.



Fatou Sow est enseignante dans une école inclusive de Dakar (Sénégal) subventionnée par notre programme d'éducation financé par Irish Aid.



Ratifiée par 182 pays, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)⁶ peut servir de feuille de route à tous les acteurs cherchant à améliorer l'éducation dispensée aux enfants handicapés. L'article 24 de la Convention dispose que tous les enfants handicapés ont le droit d'achever un cycle complet d'enseignement primaire gratuit et d'accéder à un enseignement secondaire de qualité « au sein du système d'enseignement général ». En fonction de leurs besoins, les enfants handicapés doivent pouvoir bénéficier d'« aménagements raisonnables », de « mesures d'accompagnement individualisé efficaces », de « modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative » ainsi que d'un « soutien par les pairs et [d'un] mentorat ».

Le 25 septembre 2015, les 193 États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté un nouveau programme de développement intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'objectif 4 du Programme 2030 engage les gouvernements du monde entier, en collaboration avec les acteurs du développement international, à assurer l'accès de tous les enfants handicapés, filles et garçons, à « une éducation équitable, inclusive et de qualité » d'ici à 2030. Cette éducation doit être assurée en continu, des « activités de développement et de soins de la petite enfance et [de l']éducation préscolaire » (cible 4.2) à l'enseignement primaire et secondaire (cible 4.1). Le droit des adultes handicapés à l'enseignement professionnel ou supérieur (cible 4.3) est également reconnu.

L'édition 2020 du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM)⁷ présente de nombreux exemples d'initiatives d'éducation inclusive ayant porté leurs fruits dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans de nombreux cas, les ministères de l'Éducation, les organisations de la société civile et la communauté du développement international avaient grandement contribué à ces efforts.

Toutefois, le rapport GEM établit également que les enfants handicapés sont encore largement exclus du système scolaire et marginalisés.

À partir de données d'enquête recueillies dans cinq pays à revenu faible ou intermédiaire, le rapport révèle que les enfants handicapés sont moins susceptibles d'aller à l'école que leurs pairs, avec un écart d'un point de pourcentage dans le primaire, quatre points dans le premier cycle du secondaire et six points dans le second cycle du secondaire. Ces chiffres passent à 4, 7 et 11 points de pourcentage dans le cas des enfants présentant un handicap sensoriel, physique ou intellectuel, ces derniers étant par ailleurs 2,5 fois plus susceptibles de ne jamais avoir été scolarisés que les autres enfants du même âge.

Par ailleurs, d'après les résultats d'évaluations conduites dans 10 pays à revenu faible ou intermédiaire, le rapport indique que la probabilité d'atteindre un niveau minimal de compétences en lecture est 19 % plus faible pour les enfants handicapés âgés de 7 à 14 ans que pour les enfants non handicapés.

Ces réalités s'inscrivent un contexte que la Banque mondiale qualifie de « crise de l'apprentissage », qui touche les systèmes éducatifs du monde entier⁸. Selon le Rapport sur le développement dans le monde publié par l'organisation, cette crise comporte « trois dimensions » :

1^{re} dimension : les élèves n'acquièrent pas les compétences de base. Plus de 60 % des élèves du primaire dans les pays en développement ne parviennent toujours pas à atteindre le seuil minimal de compétences après avoir passé au moins quatre ans à l'école, par exemple.

2^e dimension : des conditions d'enseignement et d'apprentissage difficiles ont une incidence sur les résultats scolaires. Les enfants ne sont pas toujours préparés à apprendre (en raison de problèmes de santé ou de malnutrition, par exemple) ; les enseignants n'ont pas nécessairement les compétences et la motivation nécessaires ; les ressources pédagogiques peuvent manquer ou être trop peu exploitées dans les écoles ; enfin, la gestion et la gouvernance scolaires ne sont pas toujours satisfaisantes.

3^e dimension : les systèmes éducatifs sont soumis à des difficultés d'ordre technique et politique. Pour ce qui est des défis techniques, les décideurs et les responsables de la mise en œuvre peuvent avoir des priorités différentes ou ne pas disposer des données et des études nécessaires pour prendre leurs décisions en connaissance de cause. Il peut également y avoir un manque de cohérence entre les différents éléments des systèmes éducatifs. Sur le plan politique, ces systèmes peuvent être affaiblis par des rapports de force déséquilibrés entre des acteurs aux objectifs divergents.

Si la crise de l'apprentissage touche tous les enfants qui évoluent au sein de ces systèmes éducatifs, la Banque mondiale précise toutefois que « les enfants handicapés se heurtent à d'importantes difficultés d'accès à l'éducation et affichent des taux de scolarisation sensiblement plus faibles » (p. 63). Cette situation est attribuée à la stigmatisation et à la discrimination auxquelles ils se heurtent, à une prise en compte insuffisante de leurs besoins au sein du système éducatif, au coût des frais de scolarité pour les familles pauvres, et aux problèmes liés aux distances à parcourir pour se rendre à l'école et en revenir. Le rapport signale également que certains enfants handicapés sont également défavorisés pour d'autres raisons, telles que la pauvreté, le genre, l'origine ethnique ou le lieu d'habitation.

Par ailleurs, les facteurs environnementaux contribuent de plus en plus à la crise de l'apprentissage. Le changement climatique, l'élévation du niveau de la mer, les anomalies pluviométriques et d'autres phénomènes entraînent parfois la fermeture de certaines écoles et autres centres éducatifs, ou rendent l'accès des enfants handicapés à ces infrastructures difficile, voire impossible⁹. Les facteurs environnementaux ont également des répercussions sur l'économie, les moyens de communication et les systèmes administratifs, ce qui complique la tâche des ministères de l'Éducation et des autres organismes censés apporter l'aide nécessaire aux écoles et aux communautés¹⁰. Plus récemment, la crise de la COVID-19 a donné lieu à des fermetures d'écoles à grande échelle et continuera dans un avenir prévisible à perturber le fonctionnement des systèmes éducatifs des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure compte tenu des difficultés à accueillir de nouveau les élèves

dans les écoles, des conséquences de la pandémie sur les économies nationales et du démarrage tardif des campagnes de vaccination¹¹. Les enfants handicapés sont en général particulièrement pénalisés s'ils ne peuvent pas accéder aux systèmes éducatifs, car ils perdent alors les compétences et la confiance en eux qu'ils avaient eu tant de mal à acquérir et sont en proie à la solitude, à l'anxiété et à la confusion. Leurs parents, dans l'incapacité de leur offrir les loisirs et l'enseignement dont ils ont besoin, connaissent également un profond désarroi¹². Même si ces enfants peuvent accéder aux systèmes

éducatifs, ils souffriront plus que les autres de la détérioration de la qualité de l'enseignement proposé, en particulier s'ils doivent se contenter d'une plus faible proportion de ressources pédagogiques déjà réduites¹³. Enfin, il est prévu que la croissance démographique attendue dans les dix années à venir fasse peser une demande accrue sur des systèmes éducatifs déjà débordés en Afrique subsaharienne¹⁴.

C'est dans ce contexte difficile que s'inscrit la nouvelle stratégie de Sightsavers en matière d'éducation.



© Sightsavers/Javier Acebal

Ndeye, 10 ans, n'était pas scolarisée. Aujourd'hui, elle fréquente régulièrement une école primaire ordinaire de Dakar, au Sénégal.

Objectifs et cibles

Sightsavers entend contribuer à la réalisation du quatrième objectif de développement durable (ODD 4) : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Afin de contribuer à l'ODD 4, nous chercherons à faire en sorte que les enfants handicapés, filles et garçons, jouissent des mêmes chances de bénéficier d'une éducation générale de qualité grâce à des systèmes renforcés qui permettent une amélioration des résultats d'apprentissage et une plus grande inclusion sociale.

Pour ce faire, nous avons défini les objectifs et les cibles suivants :

Objectif 1 : Renforcer la capacité des écoles et des communautés à dispenser une éducation inclusive aux enfants handicapés

Cible 1.1 : Les écoles et autres prestataires de services éducatifs disposent de capacités accrues en matière d'éducation inclusive et une continuité de l'enseignement est établie.

Cible 1.2 : Les acteurs locaux (et notamment les adultes, les jeunes et les enfants handicapés) contribuent activement aux programmes d'éducation inclusive.

Objectif 2 : Renforcer la capacité des ministères de l'Éducation et autres organismes à aider les écoles et les communautés à assurer l'inclusion des élèves handicapés

Cible 2.1 : Les organisations et institutions gouvernementales des pays à revenu faible ou intermédiaire disposent de capacités techniques accrues et collaborent plus efficacement.

Cible 2.2 : Les organisations et institutions gouvernementales des pays à revenu faible ou intermédiaire disposent d'une capacité accrue à recueillir et utiliser des données sur le handicap.

Objectif 3 : Consolider les cadres politiques, les plans relatifs au secteur de l'éducation, ainsi que les engagements des donateurs en faveur de l'inclusion des élèves handicapés dans l'éducation

Cible 3.1 : Les politiques et les cadres législatifs favorisent l'éducation inclusive pour les enfants handicapés.

Cible 3.2 : Les plans et les budgets relatifs au secteur de l'éducation favorisent l'éducation inclusive pour les enfants handicapés.

La stratégie compte également trois cibles transversales qui s'appliquent aux trois objectifs :

Cible A.1 : Les analyses et la prise de décisions dans le domaine de l'éducation s'appuient sur des données et des études de qualité.

Cible A.2 : Les adultes, les jeunes et les enfants handicapés contribuent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux des systèmes éducatifs.

Cible A.3 : Les plans, politiques et programmes relatifs à l'éducation respectent l'égalité des genres et répondent par conséquent aux besoins particuliers des filles et des garçons handicapés.

Théorie du changement

Réalisation du quatrième objectif de développement durable : « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie »

Les enfants handicapés, filles et garçons, jouissent des mêmes chances de bénéficier d'une éducation générale de qualité grâce à des systèmes renforcés qui permettent une amélioration des résultats d'apprentissage et une plus grande inclusion sociale

Écoles et communautés, y compris les élèves	Systèmes et services	Gouvernance et politiques
Renforcer la capacité des écoles et des communautés à dispenser une éducation inclusive aux enfants handicapés, filles et garçons	Renforcer la capacité des ministères de l'Éducation et autres organismes à aider les écoles et les communautés à dispenser une éducation inclusive à l'égard des élèves handicapés	Consolider les cadres politiques, les plans relatifs au secteur de l'éducation, ainsi que les engagements des donateurs en faveur de l'inclusion des élèves handicapés dans l'éducation
Les écoles et autres prestataires de services éducatifs disposent de capacités accrues en matière d'éducation inclusive et une continuité de l'enseignement est établie	Les organisations et institutions gouvernementales des pays à revenu faible ou intermédiaire disposent de capacités techniques accrues et collaborent plus efficacement	Les politiques et les cadres législatifs favorisent l'éducation inclusive pour les enfants handicapés, filles et garçons
Les acteurs locaux (et notamment les adultes, les jeunes et les enfants handicapés) contribuent activement aux programmes d'éducation inclusive	Les organisations et institutions gouvernementales des pays à revenu faible ou intermédiaire disposent d'une capacité accrue à recueillir et utiliser des données sur le handicap	Les plans et les budgets relatifs au secteur de l'éducation favorisent l'éducation inclusive pour les enfants handicapés, filles et garçons
Les analyses et la prise de décisions dans le domaine de l'éducation s'appuient sur des données et des études de qualité		
Les adultes, les jeunes et les enfants handicapés contribuent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux des systèmes éducatifs		
Les plans, politiques et programmes relatifs à l'éducation respectent l'égalité des genres et répondent par conséquent aux besoins particuliers des filles et des garçons handicapés		
Principes sous-jacents : ne laisser personne de côté ; cohérence ; durabilité ; renforcement des systèmes ; qualité ; données probantes ; partenariat et participation ; alliances ; protection.		



Stella, 17 ans, est scolarisée dans la région du Centre au Cameroun grâce au soutien du programme d'éducation inclusive de Sightsavers financé par Irish Aid.

Approche de renforcement des systèmes de Sightsavers

D'après la définition de la Banque mondiale, un système éducatif est une entité complexe, dynamique et à plusieurs niveaux, qui englobe :

- tout l'éventail des possibilités d'apprentissage disponibles dans un pays, qu'elles soient proposées ou financées par le secteur public ou privé (y compris par des organisations à but lucratif, à but non lucratif ou religieuses) ;
- les programmes officiels et non officiels, mais également l'ensemble des bénéficiaires et des acteurs de ces programmes : enseignants, formateurs, administrateurs, employés, élèves et leur famille, et employeurs ;
- les règles, politiques et mécanismes de redevabilité qui assurent la cohérence d'un système éducatif, ainsi que les ressources et les mécanismes de financement essentiels à son fonctionnement¹⁵.

Une approche de renforcement des systèmes permet aux décideurs et aux responsables de la mise en œuvre d'identifier les différents facteurs interdépendants qui, dans un système éducatif, empêchent les enfants handicapés d'accéder à une éducation

inclusive de qualité. À la lumière de cette analyse, ces acteurs peuvent adopter des approches communes de façon à renforcer non seulement les différents éléments en cause, mais également leurs interactions, favorisant ainsi l'inclusion des élèves handicapés dans l'éducation.

Si les programmes de formation initiale des enseignants intègrent des perspectives d'inclusion du handicap, par exemple, les enseignants fraîchement diplômés seront mieux en mesure de répondre aux besoins des élèves handicapés dans leurs classes. Cependant, cette seule intervention ne suffira pas nécessairement à améliorer sensiblement les résultats d'apprentissage des élèves, d'autres conditions devant également être réunies. Ainsi, les enseignants en activité doivent bénéficier d'un perfectionnement professionnel continu et de qualité, les programmes scolaires doivent tenir compte des besoins de tous les apprenants, des systèmes d'évaluation centrés sur les apprenants doivent être mis en place, les environnements scolaires doivent être accessibles aux élèves handicapés, et ces derniers doivent avoir accès à des appareillages, à du matériel didactique adapté ainsi qu'à des cours et des formations pour apprendre à les utiliser. Si tous ces critères (parmi d'autres) ne sont pas remplis, le seul renforcement de la formation initiale des enseignants ne donnera pas lieu à une nette amélioration des résultats d'apprentissage, ni au niveau national ni à l'échelle mondiale. Les gouvernements doivent non seulement améliorer l'offre éducative, mais aussi renforcer la demande dans ce domaine. Certains parents, par exemple, ne peuvent ou ne veulent pas envoyer leur enfant handicapé à l'école en raison du coût que cette scolarité représente. Ils peuvent également craindre que leur enfant subisse différentes formes de maltraitance en allant à l'école, ou qu'il ait du mal à se maintenir

au niveau des autres élèves. Si le système de transport n'est pas adapté, leur enfant peut ne pas avoir la capacité physique de se rendre à l'école. Une fois encore, les gouvernements doivent relever ces défis par le biais d'approches communes.

Sightsavers appliquera cette approche de renforcement des systèmes aux trois niveaux des systèmes éducatifs :

1 Niveau institutionnel
Les cadres réglementaires (lois, politiques, plans, directives, budgets, etc.) qui régissent les systèmes éducatifs.



2 Niveau organisationnel
Les différentes organisations et institutions (gouvernementales et non gouvernementales) chargées d'apporter le soutien nécessaire aux écoles et autres centres d'apprentissage.



3 Niveau des écoles et des communautés
Les acteurs directement chargés d'assurer et de faciliter les services éducatifs destinés aux enfants handicapés.

En intervenant au niveau institutionnel, nous pouvons veiller à ce que les plans et politiques des gouvernements répondent aux besoins des enfants handicapés et garantir la durabilité, l'envergure et l'impact de notre travail. Nous pouvons par exemple :

- encourager tous les gouvernements à signer et à ratifier les accords internationaux tels que la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et le Traité de Marrakech ;
- encourager les donateurs à réaliser des investissements ciblés en faveur de l'inclusion des élèves handicapés dans les systèmes éducatifs ;
- plaider, à l'échelle nationale et locale, en faveur de politiques, de réglementations et de directives inclusives à l'égard des élèves handicapés ;
- contribuer à l'élaboration de plans nationaux en faveur de l'inclusion des élèves handicapés dans le secteur de l'éducation et à l'établissement des budgets correspondants ;
- aider les ministères de l'Éducation à assurer le suivi de la mise en œuvre des plans, politiques et programmes ;
- contribuer à l'élaboration de programmes scolaires qui favorisent un enseignement centré sur les apprenants et répondent aux besoins particuliers des enfants handicapés ;
- soutenir la prise en compte des organisations de personnes handicapées, et notamment des organisations de femmes handicapées, dans l'élaboration des politiques et les processus de mise en œuvre ;

- prendre part à des coalitions pour l'éducation qui tirent parti de la vitalité et de la créativité de la société civile, et en particulier du dynamisme des mouvements de personnes handicapées ;
- faire pression sur les conseils municipaux afin qu'ils investissent en faveur de l'inclusion des élèves handicapés dans l'éducation tout en faisant en sorte qu'ils soient en mesure d'utiliser ces fonds efficacement ;
- réaliser des analyses situationnelles, des notes de synthèse, des articles scientifiques et autres documents d'information afin de favoriser une prise de décisions fondée sur des données probantes dans le domaine de l'éducation ;
- organiser des activités de formation afin de pouvoir partager et diffuser les connaissances en matière d'éducation inclusive.



Un groupe de filles joue dans une école inclusive au Cameroun.

© Sightsavers/Rodrig Mbock

En intervenant au niveau organisationnel, nous pouvons veiller à ce que les principaux ministères et organismes concernés soient en mesure d'apporter aux écoles et autres prestataires de services éducatifs l'aide nécessaire pour assurer un enseignement satisfaisant tous les élèves. Le renforcement des systèmes nous permettra également de garantir la durabilité, l'envergure et l'impact de notre travail. Nos activités peuvent prendre différentes formes.

Nous pouvons par exemple :

- aider les ministères de l'Éducation à renforcer la capacité des systèmes nationaux d'information pour la gestion de l'éducation à recueillir et utiliser des données ventilées en fonction du genre et du handicap éventuel ;
- aider les ministères de l'Éducation à réaliser des analyses de coûts qui leur permettront de déterminer combien leur coûterait la généralisation de l'éducation inclusive dans tout un district et au niveau national ;
- aider les ministères de l'Éducation à renforcer leurs systèmes de protection de l'enfance de façon à répondre aux besoins particuliers des enfants handicapés ;
- aider les ministères de l'Éducation à élaborer des manuels scolaires et autres supports pédagogiques inclusifs à l'égard des élèves handicapés et sensibles aux questions de genre ;
- aider les ministères de l'Éducation à intégrer des perspectives d'inclusion des élèves handicapés dans la formation initiale et continue des enseignants ;
- renforcer la capacité des formateurs d'enseignants, des inspecteurs, des enseignants itinérants et autres personnels éducatifs à encourager une éducation inclusive à l'égard des élèves handicapés ;
- renforcer la capacité des établissements d'enseignement tertiaire et supérieur à répondre aux besoins des jeunes et adultes handicapés ;
- renforcer la collaboration entre ministères, directions et organismes à l'échelle nationale et régionale afin qu'ils unissent leurs efforts en proposant des services communs aux enfants handicapés et à leur famille ;
- renforcer les liens entre les écoles ordinaires et les écoles spécialisées afin d'encourager un partage de compétences et de connaissances et aider les écoles spécialisées à devenir des centres de ressources ;
- veiller à ce que les hôpitaux, les dispensaires et les centres de santé soient en mesure de réaliser des évaluations cliniques et fonctionnelles des enfants handicapés et d'assurer des services de suivi ;
- aider l'administration scolaire locale et les autres acteurs du secteur à accompagner la transition des enfants et des jeunes handicapés d'un cycle d'enseignement à un autre et des bancs de l'école au marché du travail.

En intervenant au niveau des écoles et des communautés, nous pouvons expérimenter des approches innovantes¹⁶ qui pourront ensuite être appliquées à plus grande échelle par les gouvernements et autres prestataires de services éducatifs. Nous pouvons par exemple :

- aider les structures communautaires, en particulier les organisations locales de personnes handicapées, à promouvoir l'éducation inclusive en sensibilisant les écoles et l'administration scolaire locale ;
- recourir à des approches de changement des comportements sociaux pour accroître la demande et l'utilisation de services d'éducation inclusive ;

- aider les parents à apporter un soutien éducatif aux enfants handicapés, à leur domicile et au sein de leur communauté ;
- accroître la participation des parents d'enfants handicapés au sein de comités de gestion scolaire, d'associations de parents d'élèves et à d'autres organes décisionnels ;
- aider les enfants handicapés à jouer un rôle de premier plan dans leur propre éducation, en tant que délégués de classe, par exemple ;
- aider les écoles à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action scolaire centrés sur les élèves et à répondre aux différents besoins des enfants handicapés ;
- aider les directions d'établissement et leur personnel à concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation assurant l'inclusion des élèves handicapés ;
- mettre à l'essai, en collaboration avec les acteurs du secteur scolaire, des approches pédagogiques inclusives à l'égard des élèves handicapés et sensibles aux questions de genre ;
- élaborer, en collaboration avec les acteurs du secteur scolaire, des supports d'information, d'éducation et de communication expliquant comment inclure les enfants handicapés, garçons et filles, dans un large éventail d'activités scolaires et extrascolaires ;
- expérimenter une utilisation innovante des technologies¹⁷ dans les écoles et autres centres d'apprentissage, et notamment des technologies de l'information et de la communication lorsque le contexte s'y prête ;
- aider les écoles à améliorer l'accessibilité des clubs et associations scolaires, et notamment des clubs de filles ;
- aider les écoles à améliorer l'accessibilité physique du cadre scolaire pour les enfants handicapés en adaptant leur environnement au moyen de solutions gratuites ou peu coûteuses ;
- aider les écoles à répondre aux besoins particuliers des enfants ayant des besoins complexes, des filles handicapées et autres groupes d'enfants handicapés ;
- accompagner la transition des enfants et des jeunes handicapés d'un cycle d'enseignement à un autre, et notamment entre l'enseignement secondaire et l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ou l'enseignement tertiaire ou supérieur ;
- accompagner la transition des jeunes handicapés des bancs de l'école au marché de l'emploi.

Le diagramme présenté à la page 25 synthétise notre approche en matière de renforcement des systèmes éducatifs. Il s'inspire du Cadre pour l'inclusion des élèves handicapés dans l'éducation, un outil mis au point par l'Institut international de planification de l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (IIEP-UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) afin d'accompagner les ministères de l'Éducation dans leurs efforts d'inclusion¹⁸. Cet outil permet par exemple d'évaluer tout un système éducatif par le prisme de l'inclusivité afin de déterminer les mesures et les interventions à envisager pour assurer un cadre d'apprentissage efficace aux enfants handicapés. Il favorise une approche globale du renforcement des systèmes en offrant une vue d'ensemble des différents aspects du système éducatif à prendre en compte, notamment le contexte social, afin de permettre l'inclusion des enfants handicapés. Ce cadre a orienté l'élaboration de notre propre approche de renforcement des systèmes éducatifs, dont la vocation est de faire en sorte qu'aucun élève ne soit laissé pour compte.

Prestation de services

Offre éducative

- Capacités et investissement personnel des enseignants et autres éducateurs
- Pratiques pédagogiques
- Soutien en classe
- Ressources pédagogiques, notamment appareillages
- Infrastructures scolaires
- Culture scolaire
- Systèmes et processus scolaires
- Méthodes d'examen et d'évaluation

Demande éducative

- Mentalité et pratiques des acteurs à tous les niveaux des systèmes éducatifs
- Avantages perçus de l'enseignement
- Accessibilité, y compris économique, et disponibilité de l'enseignement
- Contribution des organisations de la société civile, notamment des organisations de personnes handicapées et des autorités locales

Niveaux d'enseignement

- Enseignement supérieur
- EFTP
- Enseignement secondaire
- Enseignement primaire
- Enseignement préprimaire
- Éducation de la petite enfance
- Éducation informelle

Services d'appui à l'éducation

Services de conseil, services d'enseignement en itinérance, services d'inspection, services sanitaires et sociaux, prestataires de formation initiale et continue des enseignants, contribution des communautés dans les écoles et autres centres d'apprentissage.

Environnement favorable

Cadres favorables

- Programmes
- Plans relatifs au secteur de l'éducation
- Politiques, directives et lois
- Réglementations relatives aux examens
- Accords internationaux

Données et études

- Définitions du handicap
- Systèmes d'information pour la gestion de l'éducation et autres bases de données
- Suivi, évaluations et inspections
- Enquêtes après des ménages
- Recherche/ documentation grise
- Suggestions des enfants handicapés

Encadrement et gestion

- Capacités de gestion aux niveaux national, régionales et local
- Procédures et respect des procédures
- Participation des organisations de personnes handicapées
- Coordination intersectorielle

Financement

- Ressources affectées aux budgets du système d'enseignement classique
- Soutien ciblé aux enfants handicapés
- Ressources issues d'autres secteurs
- Engagements des donateurs

Diagramme 1 : Facteurs multi-niveaux ayant une incidence sur l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement pour les enfants handicapés

Principes

Ne laisser personne de côté

Sightsavers adoptera une approche fondée sur les droits dans ses programmes d'éducation. Il s'agit d'affirmer le droit de tous les enfants handicapés à bénéficier d'une éducation inclusive complète et de qualité, commençant par l'éducation de la petite enfance et allant jusqu'à l'enseignement secondaire, voire au-delà.

Les enfants qui présentent certains types de handicap ou de maladies peuvent être encore largement exclus du système scolaire. Ainsi, une enquête en grappe à indicateurs multiples menée en Sierra Leone avec le soutien de l'UNICEF a conclu

que les enfants qui rencontraient des difficultés auditives, visuelles, d'autonomie, de communication et d'apprentissage étaient particulièrement susceptibles d'être déscolarisés (voir le tableau ci-dessous)¹⁹. Même lorsqu'ils sont scolarisés, ces enfants risquent de recevoir une éducation particulièrement médiocre en raison de différents obstacles liés à l'environnement et aux comportements. Les enfants qui ont plusieurs handicaps, notamment les enfants sourds et aveugles²⁰, sont particulièrement défavorisés et discriminés à l'école ; c'est également le cas des enfants albinos dans certains pays d'Afrique australe²¹.

Type de difficulté fonctionnelle indiqué	Pourcentage d'enfants scolarisés
Audition	50 %
Autonomie	60 %
Vision	60 %
Communication	61 %
Apprentissage	64 %
Enfants non handicapés	78 %

Tableau 1 : Pourcentage des enfants âgés de 5 à 17 ans présentant des types particuliers de difficultés fonctionnelles scolarisés en Sierra Leone (par rapport au pourcentage d'enfants non handicapés scolarisés)

Source : Enquête en grappe à indicateurs multiples menée en Sierra Leone en 2017

Cette même enquête révèle que les résultats scolaires des enfants (qu'ils soient ou non handicapés) témoignent des fortes inégalités régionales et socioéconomiques observées dans le pays. Dans l'ouest de la Sierra Leone par exemple, où se situe la capitale, les enfants ayant acquis

les compétences en lecture attendues pour leur niveau étaient trois fois plus nombreux que dans le reste du pays. Environ 39 % des enfants les plus aisés maîtrisaient les compétences de base en lecture et écriture et en calcul, contre 3 % des enfants les plus pauvres.

Les filles handicapées sont en outre particulièrement défavorisées, car victimes d'une « double discrimination » en raison de leur genre et de leur handicap. En analysant les dernières données de recensement de 11 pays d'Afrique subsaharienne rendues publiques, Wodon *et al.* (2018) ont constaté que seulement 65,4 % des filles handicapées avaient déjà été scolarisées, contre 66,3 % des garçons handicapés. Ces chiffres s'élevaient à 75,3 % et 76,7 % pour les filles et les garçons non handicapés. L'écart entre filles et garçons handicapés se creuse avec l'âge : à peine 21,6 % des filles handicapées avaient ainsi achevé un cycle complet d'enseignement secondaire, contre 25,0 % des garçons handicapés. Ces chiffres s'élevaient à 28,6 % et 36,1 % pour les filles et les garçons non handicapés²². Fondée sur l'analyse des effectifs de 45 écoles primaires publiques dans trois *upazilas* (subdivisions administratives) du Bangladesh, une étude de Zulfiqar *et al.* datant de 2018 révèle que les filles handicapées ont nettement moins de chances d'être scolarisées que les garçons, alors qu'elles obtiennent de meilleurs résultats qu'eux aux examens de fin d'année²³. Dans certains contextes, les garçons handicapés peuvent également être confrontés à une double discrimination, si la société considère qu'ils doivent quitter l'école à un âge précoce afin d'intégrer le marché de l'emploi, par exemple²⁴.

Sightsavers et ses partenaires interviendront aux trois niveaux des systèmes éducatifs afin de renforcer leur capacité à faire en sorte qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte.

Au niveau institutionnel, nous défendrons :

- des processus d'élaboration de politiques participatifs, qui permettent aux enfants handicapés (garçons et filles) de faire part de leur avis et de leurs préoccupations ;
- des dotations budgétaires justes

et équitables ;

- des systèmes d'examen et d'évaluation qui répondent aux besoins des différents apprenants.

Au niveau organisationnel, nous renforcerons la capacité des ministères de l'Éducation et autres organismes à :

- recueillir et utiliser des données sur les élèves ventilées en fonction du genre et du handicap éventuel ;
- dispenser aux enseignants des formations tenant compte des questions de genre afin qu'ils puissent répondre aux besoins particuliers des enfants qui présentent divers handicaps ou problèmes de santé ;
- produire des manuels scolaires accessibles, sans stéréotypes de genre néfastes et qui représentent les personnes handicapées de façon positive.

Au niveau des écoles et des communautés, nous aiderons les acteurs locaux à :

- faire en sorte que les écoles soient physiquement accessibles aux enfants handicapés et disposent de toilettes non mixtes privées et sûres ;
- promouvoir des approches pédagogiques qui tiennent compte des questions de genre et répondent aux besoins des enfants présentant différentes difficultés fonctionnelles ;
- recourir à des approches de changement des comportements sociaux afin de combattre la stigmatisation et les obstacles liés aux comportements au sein des écoles et des communautés.



Lesline (8 ans, au centre), avec ses amies à l'école, dans la région Centre, au Cameroun.

Cohérence

L'approche de renforcement des systèmes adoptée par Sightsavers consiste à intervenir dans l'ensemble du système éducatif, notamment en consolidant les relations verticales entre l'administration scolaire et les écoles ainsi que les relations horizontales entre les écoles et les communautés. Nous interviendrons également dans d'autres secteurs, notamment en renforçant les liens entre les ministères de l'Éducation et ceux de la Santé et de la Action sociale, afin de favoriser le partage des connaissances et des ressources et la prestation de services communs. Conscients de l'importance de la société civile, nous travaillerons en étroite collaboration avec diverses organisations de la société civile, en particulier des organisations de personnes handicapées. Au niveau communautaire, nous améliorerons la participation des acteurs locaux aux programmes d'éducation en adoptant des approches de changement des comportements sociaux. À l'échelle internationale, nous prendrons part à des coalitions et à des alliances afin d'assurer une cohérence, de créer des synergies entre programmes et d'encourager le partage de connaissances.

Durabilité

Intervenir aux différents niveaux des systèmes éducatifs permettra à Sightsavers et à ses partenaires de mettre sur pied des projets d'éducation qui favorisent l'accès à une éducation de qualité tout en assurant un haut niveau de durabilité.

Au niveau des écoles et des communautés, Sightsavers et ses partenaires encourageront des méthodes d'enseignement peu coûteuses et adaptées au contexte. Nous entendons à la fois mobiliser l'aide de la communauté en faveur de l'éducation inclusive et renforcer la capacité des écoles à gérer leurs propres programmes d'éducation inclusive.

Au niveau organisationnel, nous renforcerons la capacité des organisations et institutions existantes à aider les écoles et autres centres éducatifs : capacité des instituts de formation des enseignants à dispenser des formations initiales inclusives à l'égard des élèves handicapés, capacité des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation à recueillir et utiliser des données ventilées en fonction du genre et du handicap éventuel, ou encore capacité des services d'inspection à assurer le suivi des écoles.

Au niveau institutionnel, nous aiderons les ministères de l'Éducation à intégrer des éléments d'inclusivité à l'égard des élèves handicapés dans leurs plans sectoriels (sur cinq à dix ans), puis nous accompagnerons la mise en œuvre de ces plans. En collaboration avec nos partenaires de plaidoyer, nous encouragerons également l'élaboration de cadres politiques nationaux et régionaux inclusifs à l'égard des personnes handicapées et assortis de mécanismes de redevabilité adaptés, et nous veillerons à ce qu'ils soient diffusés et mis en œuvre de manière efficace. Les programmes pilotes menés dans les écoles et les communautés nous permettront de présenter des approches d'éducation inclusive peu coûteuses et adaptées au contexte, lesquelles pourront être appliquées à l'échelle locale voire nationale. Des analyses de coûts nous permettront de déterminer combien coûterait la généralisation de ces pratiques pour les ministères de l'Éducation.

Notre travail de plaidoyer à l'échelle mondiale permettra à Sightsavers et à ses partenaires d'influencer les plans et les priorités d'organismes multilatéraux et bilatéraux, de fonds mondiaux et d'autres organisations non gouvernementales internationales œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Sightsavers réalise actuellement une étude afin de déterminer des moyens de réduire son empreinte environnementale et de favoriser le développement durable. Les conclusions de cette étude étayeront notre travail dans tous les domaines. Dans le secteur de l'éducation, cette démarche pourrait prendre plusieurs formes. Nous pourrions notamment :

- réduire au maximum les déplacements internationaux ;
- aider les producteurs locaux à fabriquer leurs propres appareillages et matériels didactiques, de façon à réduire la quantité de matériel devant être importé de l'étranger ;
- encourager l'utilisation dans les écoles de appareillages robustes, faciles à entretenir et consommant peu d'énergie ;
- encourager si possible les écoles à utiliser des sources d'énergie alternatives ou renouvelables (énergie solaire, par exemple) ;
- prendre contact avec d'autres organisations intervenant dans le domaine de l'éducation afin de réaliser des économies d'échelle, en les aidant à intégrer dans leurs formations des perspectives d'inclusion des élèves handicapés plutôt que d'organiser nos propres formations, par exemple ;
- produire des supports de formation en version numérique plutôt qu'en version imprimée.



Des enfants jouent au football à l'école, dans la région Centre, au Cameroun.

Renforcement des systèmes

Pour favoriser l'accès à une éducation de qualité, Sightsavers adoptera une approche de renforcement des systèmes. Cela nous permettra de recenser les divers éléments des systèmes éducatifs à renforcer afin d'avoir un impact concret sur l'éducation dispensée aux enfants handicapés. Grâce à cette analyse, nous pourrions définir des interventions visant non seulement à améliorer ces éléments, mais aussi à renforcer les liens entre eux de façon à créer des synergies au sein des systèmes éducatifs. En intervenant aux trois niveaux des systèmes éducatifs (institutionnel,

organisationnel et écoles/communautés), nous pourrions mettre à l'essai des programmes d'éducation inclusive dans les écoles et les communautés, mais également créer des cadres politiques favorables et aider les ministères de l'Éducation à assurer le fonctionnement et le déploiement à plus grande échelle de ces programmes. Notre approche de renforcement des systèmes est présentée plus en détail aux pages 20 à 25 du présent document.

Qualité

Tous les enfants, y compris les enfants handicapés, ont droit à une éducation fondamentale (de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement secondaire et au-delà), mais également de qualité. Selon l'Observation générale n° 4 relative à l'article 24 de la CPDH, l'éducation inclusive se caractérise notamment par une « approche centrée sur la personne, [dans laquelle] la capacité d'apprentissage de chacun est reconnue et tous les apprenants, y compris ceux qui ont un handicap, sont soumis à un niveau élevé d'exigence »²⁵.

Pour adopter une approche « centrée sur la personne », les enseignants doivent mettre en place « des programmes d'études flexibles et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage adaptés aux différents niveaux, besoins et styles pédagogiques ». Les enfants handicapés, comme tous les enfants, bénéficieront d'une approche pédagogique centrée sur l'enfant, d'un programme scolaire varié et équilibré, et d'un environnement d'apprentissage sûr, solidaire et accessible. L'Observation générale n° 4 indique également que les écoles doivent répondre aux besoins particuliers des enfants handicapés en adoptant les mesures suivantes :

- recourir à des « aménagements raisonnables » ; autrement dit, adapter l'enseignement et l'apprentissage de manière simple et adaptée au contexte ;
- assurer l'« accompagnement continu et individualisé » nécessaire, en développant les capacités d'orientation et de mobilité des enfants présentant une déficience visuelle ou en dispensant des cours de langue des signes aux enfants sourds, par exemple ;
- veiller à ce que les élèves puissent bénéficier des appareillages nécessaires : dispositifs d'aide à la mobilité pour les enfants présentant un handicap physique, appareils auditifs (le cas échéant) pour les enfants sourds,

jouets et jeux adaptés pour les enfants présentant divers handicaps ou problèmes de santé, etc. ;

- veiller à ce que les élèves puissent accéder à des « modes, moyens et formes de communication [...] alternative », tels que la langue des signes pour les enfants sourds ou le braille pour les enfants aveugles, présentant d'une grave déficience visuelle ou souffrant de problèmes oculaires évolutifs ;
- proposer des programmes scolaires flexibles permettant aux enfants handicapés de bénéficier du soutien spécialisé dont ils ont besoin.

Sightsavers et ses partenaires préconiseront le recours à des modèles d'enseignement centrés sur l'enfant et répondant aux différents besoins des élèves handicapés. Ce mode d'enseignement tiendra compte des réalités contextuelles et s'appuiera sur l'expertise des professionnels locaux. Afin que cet enseignement soit le plus inclusif possible, nous donnerons aux enfants handicapés la possibilité d'exprimer leur avis et leurs préoccupations de manière concrète et accessible, et d'ainsi influencer l'éducation qu'ils reçoivent. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous interviendrons aux trois niveaux des systèmes éducatifs de façon à maximiser notre impact.

Conscients du fait que les filles et les garçons handicapés ont des besoins spécifiques en fonction de leur genre, nous encouragerons une éducation sensible aux questions de genre, mais aussi inclusive à l'égard des élèves handicapés, aussi bien dans le contenu des programmes qu'en ce qui concerne les approches et supports pédagogiques, les systèmes et processus scolaires ou encore l'environnement physique et social²⁶. Une fois encore, nous ciblerons les trois niveaux des systèmes éducatifs afin de maximiser la portée de nos interventions.

Riya va à l'école à Bihar, en Inde, et veut devenir médecin.



Données probantes

Lors de la conception et de la mise en œuvre de nos programmes, nous continuerons de nous appuyer sur les enseignements toujours plus nombreux tirés de nos précédentes initiatives. Nous mettrons également à profit les études existantes sur le handicap, l'éducation et le développement international, y compris la documentation grise disponible dans ces domaines. En prenant part à des conférences, à des ateliers et autres forums d'apprentissage, nous approfondirons notre connaissance des méthodes « qui fonctionnent » en matière d'éducation inclusive.

Outre l'utilisation de différentes sources de données probantes, nous veillerons à faire part des enseignements tirés de nos programmes à l'échelle nationale et internationale, conformément aux principes de la Charte des données inclusives²⁷, et en particulier aux ministères de l'Éducation. Ces enseignements seront publiés sous différentes formes, notamment des blogs, des supports d'information, d'éducation et de communication, des présentations de conférences et des vidéos. Cette stratégie permettra à Sightsavers d'enrichir la base de données mondiale concernant l'éducation inclusive pour les enfants handicapés.

Partenariats et participation

Dans le domaine de l'éducation, Sightsavers dispose d'une vaste expérience des interventions en consortium, du fait de sa participation au programme de développement tenant compte de la question du handicap financé par le Royaume-Uni. Sightsavers continuera de prendre part à ce type d'initiatives : en effet, les interventions en consortium sont un atout précieux offrant la possibilité à l'organisation de renforcer ses réseaux de partenariats et de s'assurer que de nombreuses personnes handicapées, vivant à différents endroits dans des zones géographiques étendues, aient accès aux services d'éducation.

À l'échelle mondiale, nous poursuivrons notre collaboration étroite avec l'International Disability Alliance, une coalition qui regroupe 14 organisations internationales de personnes handicapées, des organisations régionales, par exemple l'African Disability Forum, et des organisations qui représentent des groupes spécifiques de personnes handicapées, notamment l'Union mondiale des aveugles. Nous travaillerons en partenariat avec l'Union mondiale des aveugles et le Conseil international pour l'éducation des déficients visuels (ICEVI) pour nous assurer que nous continuerons de répondre aux besoins des enfants présentant une déficience visuelle scolarisés dans les écoles qui bénéficient du soutien de Sightsavers.

Afin d'accroître les capacités de recherche au niveau local, nous renforcerons nos partenariats avec les universités et les instituts de recherche, en particulier ceux situés dans des pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure.

Dans les pays où nous intervenons, nos principaux partenaires seront les ministères de l'Éducation, car il s'agit des principaux porteurs de devoirs en matière d'éducation. Nous travaillerons

également aux côtés d'organisations cadres nationales de personnes handicapées et d'organisations de personnes handicapées locales, en veillant à ce qu'elles mènent les campagnes de sensibilisation en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans l'éducation auprès des décideurs politiques et des responsables de la mise en œuvre.

Nous savons que les acteurs locaux disposent d'une expertise considérable et que les programmes pilotes menés dans les écoles et les communautés ne peuvent être durables que si les communautés locales se les approprient. Nous nous assurerons donc que ces acteurs participent pleinement à toutes les étapes du cycle des projets, de la conception et de l'élaboration jusqu'à l'évaluation finale de chaque projet. Dans ce cadre, nous permettrons aux enfants handicapés d'exprimer leur point de vue par des moyens significatifs, accessibles et les aidant à acquérir une autonomie, notamment par le biais de stratégies de communication variées et répondant aux préoccupations liées à la protection des enfants²⁸.



Memory Chafulumira travaille pour le Centre for Children's Affairs, le partenaire de mise en œuvre de Sightsavers au Malawi.

© Sightsavers/Jason J. Mulikita



Tapiwa (6 ans) va à la garderie de sa communauté, financée par People's Postcode Lottery, au Malawi. Elle a beaucoup progressé : à présent, elle arrive à s'asseoir et peut apprendre et jouer avec ses camarades.

Alliances

Dans le domaine de l'éducation, nous continuerons de prendre part à différentes alliances internationales afin de sensibiliser les donateurs, les organismes multilatéraux, les organismes intergouvernementaux et les ministères de l'Éducation, mais aussi de partager avec eux les connaissances acquises. Nous serons ainsi actifs dans divers réseaux, notamment : le groupe de travail sur l'éducation du Consortium international Handicap et développement, qui rassemble des organisations de la société civile ; la Campagne mondiale pour l'éducation, une plateforme qui vise à unifier les avis de la société civile concernant le programme mondial en matière d'éducation ; Le GENIE(Genre

et inclusion en éducation), une coalition d'organisations qui promeut l'éducation inclusive en Afrique de l'Ouest et du Centre ; et l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles (UNGEI), un partenariat mondial de défense de l'égalité des genres dans et par l'éducation. Comme indiqué ci-dessus, Sightsavers poursuivra sa collaboration étroite avec l'International Disability Alliance, une coalition qui regroupe 14 organisations internationales de personnes handicapées, mais aussi des organisations régionales, par exemple l'African Disability Forum, et des organisations qui représentent des groupes spécifiques de personnes handicapées.

Protection

Les élèves handicapés sont particulièrement susceptibles d'être confrontés à différents types d'abus, et ont généralement moins accès à la justice ou à des réparations. Cette situation s'explique par de multiples facteurs, qui sont principalement liés à des inégalités et aux profonds déséquilibres des relations de pouvoir. Par exemple, les enfants handicapés peuvent être jugés « différents » ou plus fragiles que les autres enfants. Il est également possible qu'ils rencontrent plus de difficultés à identifier les auteurs des abus (notamment s'ils présentent des déficiences visuelles) ou à signaler lesdits abus perpétrés (par exemple si les moyens de communication ne leur sont pas accessibles). Les filles handicapées et les enfants vivant dans des internats sont particulièrement exposés aux risques d'abus²⁹.

Sightsavers a mis en place des procédures permettant d'évaluer les politiques et procédures de protection des enfants mises en place par ses partenaires potentiels, qui sont principalement des ministères de l'Éducation, et d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action avec ces partenaires. En outre, Sightsavers dispose de responsables désignés de la protection dans chacun de ses pays d'intervention. Ils sont chargés de résoudre les incidents relatifs à la protection, de conseiller leurs collègues dans le pays et d'assurer le suivi des partenaires.

Conformément à notre approche de renforcement des systèmes, nous continuerons, en collaboration avec nos partenaires de développement, d'accroître la capacité des ministères de l'Éducation et des autres prestataires du secteur à mettre en place des systèmes de protection des enfants :

- qui tiennent compte des risques plus importants auxquels font face les enfants handicapés, en particulier les filles et les enfants qui ont besoin d'un accompagnement plus complexe ;
- qui garantissent que les élèves handicapés connaissent leurs droits, les différentes sortes d'abus et les procédures à suivre s'ils pensent avoir été victimes d'actes abusifs ou risquer de l'être ;
- qui protègent les enfants vivant dans des internats ;
- qui garantissent la nomination de responsables de la protection des enfants, hommes et femmes, dans les écoles ;
- qui veillent à ce que les enseignants et les autres membres du personnel soient régulièrement formés à la protection des enfants, connaissent leurs fonctions et leurs responsabilités et signent des codes de conduite ;
- qui garantissent que les dispositions de protection des enfants soient supervisées et coordonnées par les équipes de gestion des écoles, les conseils d'administration des écoles et les autres structures scolaires pertinentes ;
- qui veillent à ce que toutes les acteurs du secteur scolaire connaissent les systèmes et procédures de protection des enfants.

Politique et plaidoyer

La modification des politiques aux niveaux international, national et régional est un axe essentiel de l'action de Sightsavers dans le domaine de l'éducation. En effet, faire évoluer les politiques nous permet de nous assurer que les ministères de l'Éducation améliorent l'accès des enfants handicapés à une éducation de qualité, sans interruption, aujourd'hui et à l'avenir.

Au sein des pays, nous plaiderons en faveur de politiques d'éducation inclusive conformes à la CDPH et aux ODD, et nous aiderons les autorités nationales et régionales à les élaborer. Nous plaiderons également auprès des gouvernements nationaux en faveur de la signature et de la ratification du Traité de Marrakech, qui vise à mettre fin à la « famine littéraire » dont souffrent les personnes aveugles, les personnes présentant des déficiences visuelles et les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés dans le monde entier³⁰. Au cours de la prochaine période stratégique, nos actions d'influence auront également pour objectif de garantir la mise en œuvre réelle de ces politiques, l'existence de mécanismes de redevabilité et la prise en compte des droits des enfants handicapés dans la planification et la prestation de l'éducation générale.

De même, nous plaiderons auprès de différents acteurs internationaux du développement afin de nous assurer qu'ils font de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés une de leurs priorités et qu'ils l'intègrent à l'ensemble de leurs actions. Parmi les acteurs concernés figureront des organisations multilatérales, par exemple les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, mais aussi des organisations bilatérales, comme le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni.

Nos actions de sensibilisation à l'échelle nationale sont fortement liées à celles que nous menons à l'échelle internationale ; nous apportons par exemple notre soutien à la mise en œuvre de cadres politiques internationaux au niveau national.

Nos objectifs de sensibilisation seront pris en compte dans la conception de nos programmes d'éducation. Cela garantira l'adoption d'une approche systématique et la prise en considération des questions relatives à la sensibilisation tout au long du cycle des programmes.



À Segou, au Mali, des enseignants participent à une activité de formation dans le cadre de notre projet pour l'éducation inclusive.

© Sightsavers

Observation, apprentissage et redevabilité

L'objectif général de cette stratégie est le suivant : « Les filles et les garçons handicapés jouissent des mêmes chances de bénéficier d'une éducation générale de qualité grâce à des systèmes renforcés qui permettent une amélioration des résultats d'apprentissage et une plus grande inclusion sociale ».

Nous mesurerons les progrès accomplis en faveur de la réalisation des objectifs et des cibles de la stratégie conformément à notre théorie du changement (p. 18-19).

Sightsavers a conçu des indicateurs d'évaluation de la réussite, qui s'inscrivent dans le cadre général de nos actions de suivi, de redevabilité et d'apprentissage. Ces indicateurs nous permettront d'obtenir les données probantes nécessaires pour déterminer si nos projets d'éducation contribuent à la réalisation des objectifs généraux de la stratégie de Sightsavers pour l'éducation inclusive, des objectifs et cibles des programmes et des ODD.

Le suivi et l'évaluation réguliers des progrès comprendront des analyses qualitatives et quantitatives régulières des données relatives aux projets, des recherches opérationnelles, des évaluations ainsi que des échanges avec les communautés que nous soutenons. En posant des questions relatives à l'apprentissage et en y répondant, nous améliorerons notre compréhension des problèmes liés à l'éducation inclusive.

Nous poursuivrons nos efforts de renforcement de la collecte et de l'utilisation des données, conformément aux bonnes pratiques, en accordant une attention particulière, en cette période stratégique, à la ventilation des données en fonction du handicap éventuel, du genre, de l'âge et de la zone géographique.

Sightsavers poursuivra ses efforts pour accroître sa capacité à apprendre des personnes et des communautés qu'elle aide et à leur rendre des comptes, en s'assurant que les acteurs locaux, y compris les personnes handicapées, contribuent activement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi et à l'évaluation permanents des projets d'éducation. Nous offrirons régulièrement aux acteurs la possibilité de nous faire part de leurs commentaires de manières qui leur paraissent adaptées. Les enseignements tirés de l'expérience acquise dans le cadre de nos programmes d'éducation seront mis à profit dans nos autres programmes.

Pour favoriser l'utilisation de ces enseignements et des données, nous veillerons à ce que les commentaires formulés dans le cadre des projets soient pris en considération lors de la prise de décisions relatives aux projets ainsi que lors de la conception et de la mise en œuvre de nouveaux projets.



Des écoliers à l'école primaire de Gbendembu, en Sierra Leone.

Recherche et données probantes

Pour Sightsavers, la recherche est une activité clé qui contribue à l'enrichissement des connaissances de l'organisation, à l'amélioration de la qualité des programmes et à l'efficacité des actions de sensibilisation. Nous soutenons les recherches qui produisent de nouvelles données probantes et s'efforcent de combler les principales lacunes dans nos connaissances. Les lacunes en question peuvent être génériques ou propres à un contexte ; cependant, il est essentiel que les données issues de la recherche aient un intérêt pour nos programmes et nos actions de sensibilisation en pratique.

Dans le cadre de sa stratégie organisationnelle précédente, Sightsavers a réalisé des investissements considérables en faveur de la recherche et de sa capacité de recherche interne. Nous disposons d'une équipe de recherche interne expérimentée dans les domaines des enquêtes auprès de la population, des études économiques, des méthodes de recherches participatives

et de la synthèse des données, et nous avons le statut d'organisme de recherche indépendant. Cette expertise s'est vue renforcée par notre nouveau service d'exploitation des recherches et d'apprentissage, qui veille à ce que les résultats des recherches répondent aux besoins des programmes et soient utilisés de façon efficace dans la prise de décisions.

Nos recherches visent à constituer une base de données probantes fiables afin de créer des programmes rentables et adaptés à un déploiement à grande échelle, et de mettre en place des mesures de sensibilisation connexes. Au cours de la prochaine période stratégique, nos recherches sur l'éducation inclusive, guidées par les objectifs de la présente stratégie, viseront à :

- comprendre la manière dont les enfants handicapés, dans toute leur diversité, prennent part à l'éducation ;
- comprendre les conséquences des expériences relatives au handicap et à l'éducation sur la santé mentale et la qualité de vie des enfants handicapés et de leurs aidants ;
- élaborer, mettre à l'essai et utiliser des mesures de participation et d'inclusion dans le système éducatif appropriées afin d'évaluer l'impact de différentes interventions ;
- identifier et mettre à l'essai différentes approches de lutte contre la stigmatisation fondée sur le handicap et les obstacles liés aux comportements ;
- déterminer les possibilités de collaboration entre les secteurs de l'éducation et de la santé ;
- calculer les coûts supplémentaires de l'éducation inclusive afin de promouvoir son déploiement à grande échelle dans l'ensemble du secteur.

Nous aurons recours à différentes méthodes afin de déterminer de quelles manières les enfants handicapés prennent part à l'éducation, s'ils le font, et de comprendre leurs expériences dans ce contexte. Nous examinerons un ensemble de caractéristiques individuelles, notamment le genre, l'âge, le statut socioéconomique de la famille, le lieu de vie et la nature et la sévérité du handicap, en vue de déterminer la diversité du vécu

et des difficultés rencontrées par des groupes distincts d'enfants handicapés. Cette attention portée à la diversité nous permettra d'identifier les enfants confrontés à un risque particulièrement élevé d'exclusion du système scolaire.

Nous adopterons des approches rigoureuses pour évaluer l'efficacité des programmes d'éducation et des interventions visant spécifiquement à accroître la participation des enfants handicapés et à améliorer les résultats de leur apprentissage. Nous nous intéresserons particulièrement aux interventions adaptées au contexte destinées à améliorer l'accompagnement à l'école et à domicile des enfants handicapés, y compris des enfants qui présentent des handicaps multiples et complexes.

Nous collaborerons également avec les bureaux pays et d'autres équipes afin de mettre en place des approches plus systématiques en matière de collecte et d'analyse des données des programmes, en accordant une importance particulière au suivi des cohortes d'enfants dans les écoles qui bénéficient de notre soutien. Dans la mesure du possible, nous harmoniserons nos approches avec les systèmes nationaux d'information pour la gestion de l'éducation. En l'absence de mesures valables et fiables relatives au handicap, nous participerons à l'élaboration, à la validation et à la promotion de nouveaux outils adaptés au contexte local.

La stigmatisation fondée sur le handicap est un obstacle omniprésent à l'inclusion des enfants handicapés dans les systèmes éducatifs. Nous identifierons et mettrons à l'essai des approches pour éliminer ou réduire ces discriminations dans des contextes variés.

Nous nous efforcerons également de mieux comprendre les différentes composantes des systèmes d'éducation et la manière d'y intégrer l'éducation inclusive de manière

pratique et rentable. Par ailleurs, l'une de nos principales priorités sera la coordination entre les secteurs de la santé et de l'éducation, en particulier dans le cadre des évaluations cliniques et éducatives et de l'identification des enfants handicapés ainsi que du soutien à ces enfants dans les premières années de leur vie.

Des études relatives aux aspects économiques de l'éducation inclusive nous permettront de mettre en place des approches méthodologiques fiables et de produire des données relatives aux coûts et à la rentabilité de l'éducation inclusive, ainsi que des analyses de l'effet des budgets et des modèles de financement de l'éducation inclusive.

Dans la mesure du possible, nous intégrerons à tous les aspects de nos études des approches de recherche participative et de recherche entre pairs pour veiller à ce que les enfants handicapés, y compris les jeunes enfants et leurs aidants, participent de manière significative à la conception et à la réalisation des recherches ainsi qu'à l'exploitation des données.

Pendant la prochaine période stratégique, l'équipe d'exploitation de la recherche et d'apprentissage de Sightsavers et ses responsables techniques de l'éducation au niveau mondial renforceront les liens entre la recherche et les programmes. Par « exploitation de la recherche », nous entendons l'utilisation des données issues de la recherche par différentes personnes, notamment les concepteurs de programmes, les décideurs politiques et les responsables de la mise en œuvre des programmes. En collaboration avec les autres équipes de l'organisation, l'équipe dirigera la mise en œuvre de notre stratégie d'exploitation de la recherche et d'apprentissage, en veillant à ce qu'elle soit guidée par les objectifs de chaque stratégie thématique et contribue à leur réalisation. Elle travaillera avec les autres composantes de l'organisation de manière à assurer l'adoption d'une approche coordonnée de collecte, de communication et d'utilisation des données. La mobilisation efficace des acteurs du secteur de l'éducation grâce à des données convaincantes favorisera l'exploitation des données et nous aidera à atteindre les objectifs ambitieux fixés par la présente stratégie.



Keita Kadiatou, enseignante, aide des enfants porteurs de déficiences visuelles dans sa classe de CM2 au Mali.

© Sightsavers/Javier Acebal

Liens thématiques

En renforçant les liens entre ses actions dans le domaine de l'éducation et ses mesures relatives à la santé oculaire, aux troubles de la réfraction non traités, aux maladies tropicales négligées et à l'inclusion sociale, Sightsavers favorisera le partage des ressources et la mise en place de services conjoints entre les différents ministères et organismes.

Santé oculaire

Tous les enfants présentant des déficiences visuelles doivent pouvoir bénéficier d'un examen de la vue, d'une évaluation de la fonction visuelle et d'une correction des troubles de la réfraction, et ce dès le plus jeune âge, ainsi que d'un suivi fréquent. Les enfants doivent également pouvoir avoir accès à des soins oculaires réguliers de qualité, à des lunettes et des appareillages. À cette fin, nous assurerons une coordination entre nos différentes actions dans les domaines de l'éducation et de la santé oculaire. La mise en place de programmes de santé oculaire à l'école permettra aux enfants non seulement d'avoir accès aux services dont ils ont besoin, mais aussi de travailler plus efficacement en classe. Afin de garantir l'efficacité et la pérennité de ces programmes, nous renforcerons les liens entre les ministères de la Santé et de l'Éducation en établissant des mécanismes d'élaboration de politiques communes, d'appropriation de ces politiques, de planification, de mobilisation de ressources, de mise en œuvre et d'évaluation aux niveaux national et local.

Troubles de la réfraction non traités

Pour favoriser l'apprentissage des enfants handicapés, y compris ceux qui présentent des troubles de la réfraction, il est essentiel de tirer parti des systèmes d'accompagnement qui existent à proximité des écoles et des communautés.

Une collaboration étroite entre les professionnels de santé, les éducateurs, le secteur social dans son ensemble et les organisations de personnes handicapées est nécessaire pour identifier les élèves handicapés et mettre en place des dispositifs d'accompagnement efficaces afin de créer un système d'éducation inclusif pour tous les enfants. Cela devrait par ailleurs stimuler la demande de services de santé oculaire accessibles et de qualité pour tous, qui répondent aux besoins énoncés dans le cadre pour l'éducation inclusive.



Faith, 16 ans, passe un examen de la vue à Greenville, au Libéria.

© Sightsavers/John Healey

Maladies tropicales négligées

Dans le domaine de l'éducation, nous nous appuyerons sur l'expertise de nos équipes spécialistes des maladies tropicales négligées en matière de changement de comportement social pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de collaboration avec les communautés. La pandémie de COVID-19 a mis en exergue la nécessité pour les enfants handicapés d'avoir accès aux installations indispensables d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Nous tirerons une fois encore parti de l'expertise de nos équipes spécialistes des maladies tropicales négligées pour nous assurer que de telles installations existent dans les écoles et autres établissements éducatifs et que les services sont utilisés autant que le prévoient nos objectifs. Avec l'aide de ces équipes, nous déterminerons des moyens d'employer, d'une part, les plateformes de lutte contre les maladies tropicales négligées pour transmettre des messages relatifs à l'éducation inclusive et, d'autre part, les plateformes relatives à l'éducation pour transmettre des messages sur les maladies tropicales négligées. De plus, les programmes de lutte contre les maladies tropicales négligées pourraient permettre d'identifier des enfants déscolarisés et de favoriser leur rescolarisation. En effet, la schistosomiase et les infections parasitaires intestinales entraînent des problèmes de santé et font donc obstacle à l'apprentissage ; par conséquent, des liens peuvent être établis entre nos programmes de lutte contre les maladies tropicales négligées, d'éducation et de santé oculaire à l'école.

Inclusion sociale

En établissant des liens avec nos programmes d'inclusion sociale, nous pouvons veiller à l'intégration des enfants handicapés dans les écoles et dans les communautés et à la réussite de leur transition vers les formations techniques et professionnelles, et, enfin, le monde de l'emploi. Le renforcement des liens avec nos programmes de citoyenneté et de participation à la vie politique nous permettra de nous assurer que les autorités nationales, de district et locales promeuvent un enseignement de qualité et favorisent l'accès des enfants handicapés à l'éducation grâce à la présence et à la participation d'organisations de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés au sein des organes décisionnels pertinents (commissions sur l'éducation des conseils municipaux, comités de gestion des établissements scolaires, associations de parents et de professeurs, etc.). Par ailleurs, les enfants handicapés seront considérés comme des acteurs à part entière de leur propre éducation et encouragés à participer de manière concrète à la gouvernance des établissements scolaires ainsi qu'à la prise de décisions qui ont une incidence sur leur éducation. Lorsque nous aurons la possibilité de réviser les programmes scolaires, nous nous assurerons que leurs composantes d'éducation civique portent notamment sur les questions liées au handicap et favorisent une plus grande inclusion sociale.

Références

1. Organisation des Nations Unies, 2006. *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* (CDPH). Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html
2. Global Partnership for Sustainable Development Data, 2019. *Charte des données inclusives*. Disponible à l'adresse suivante : www.data4sdgs.org/sites/default/files/2018-08/IDC_onepager_Final.pdf
3. OMS. *Principaux repères sur le handicap et la santé*. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/disability-and-health>
4. Global Research on Developmental Disabilities Collaborators, 2018. « Developmental disabilities among children younger than 5 years in 195 countries and territories, 1990-2016: a systematic analysis for the *Global Burden of Disease Study 2016* ». *The Lancet Global Health*, vol. 6, p. 1 100-1 121
5. UNESCO, 2020. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 : Inclusion et éducation : Tous, sans exception*. UNESCO, Paris
6. Organisation des Nations Unies, 2006. *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* (CDPH). Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html
7. UNESCO, 2020. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 : Inclusion et éducation : Tous, sans exception*. UNESCO, Paris
8. Banque mondiale, 2018. *Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation*. Banque mondiale, Washington, D. C.
9. Le Commonwealth, 2016. *Climate Change and Education: A Policy Brief*. Disponible à l'adresse suivante : www.thecommonwealth-educationhub.net/wp-content/uploads/2016/02/Climate-Change-Policy-Brief_Draft_140416_v4.pdf
10. Fonds monétaire international, 2020. *Adapting to Climate Change in sub-Saharan Africa*. Fonds monétaire international, Washington
11. *The Economist*, 6 février 2021. « At the end of the line »,
12. Orsander, M., Mendoza, P., Burgess, M. et Arlini, S. M., 2020. *The Hidden Impact of Covid-19 on Children with Disabilities*. Save the Children International, Londres
13. Smith, F., *et al.*, 2017. « Disability and Climate Resilience: A Literature Review ». University College et Leonard Cheshire Disability, Londres
14. Cleland, J. et Machiyama, K., 2017. « The challenges posed by demographic change in sub-Saharan Africa: a concise overview ». *Population and Development Review*, vol. 43 (premier semestre), p. 264-286
15. Banque mondiale, 2011. *Apprentissage pour tous : Stratégie de la Banque mondiale pour l'éducation : Horizon 2020*. Washington, D.C. : Banque mondiale

16. Pour Sightsavers, l'innovation réside dans la conception et la mise à l'essai de solutions créatives pour répondre aux problèmes connus, en s'appuyant sur les enseignements tirés et en s'adaptant en fonction des réussites et des difficultés, tout en prévoyant le déploiement de ces solutions à grande échelle et en envisageant des possibilités de renforcer leurs effets.
17. Les élèves handicapés ont besoin d'un accès à différentes technologies pour réaliser leur potentiel. Il s'agit en majorité de technologies conçues pour un usage général (par exemple des crayons, des ordinateurs, des calculatrices), mais aussi d'aides techniques spécifiquement conçues pour permettre aux personnes handicapées d'accomplir certaines tâches (les machines à écrire en braille Perkins ou encore les aides visuelles optiques et non optiques) et de technologies accessibles conçues pour répondre aux besoins de tous, mais susceptibles d'être adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées (par exemple les smartphones, avec leurs multiples fonctions).
18. UNESCO, 2019. *Sur la voie de l'inclusion*. UNESCO, Paris
19. Mizunoya, S., Cappa, C., Amaro, D. et Venturini, C. S., 2019. « Do children with disabilities attend school? New evidence from Sierra Leone ». Disponible à l'adresse suivante : blogs.unicef.org/evidence-for-action/children-disabilities-attend-school-new-findings-sierra-leone/
20. Fédération mondiale des personnes sourdes et aveugles (WFDB), 2018. *At risk of exclusion from CRPD and SDGs Implementation: Inequality and Persons with Deafblindness*. Premier rapport mondial sur la situation et les droits des personnes sourdes et aveugles. WFDB, Oslo
21. Franklin, A., Lund, P., Bradbury-Jones, C. et Taylor, J., 2018. « Children with albinism in African regions: their rights to 'being' and 'doing' ». *BMC International Health and Human Rights*, vol 18, n° 2
22. Wodon, Q., Male, C., Montenegro, C. et Nayihouba, A., 2018. *The Challenge of Inclusive Education in sub-Saharan Africa*. USAID et Banque mondiale, Washington, D. C.
23. Bushra Zulfiqar, B., Hossain, Md. K., Shahinujjaman, Md. et Najmul Hossain, Md., 2018. « Inclusive Education in Bangladesh: Digging Deeper into Educational Prospects of Children with Disabilities in Bangladesh ». *European Journal of Education*, vol. 1 n° 1, p. 36-48
24. UNESCO, 2018. *Achieving Gender Equality in Education: Don't Forget the Boys*. UNESCO, Paris
25. Organisation des Nations Unies, 2016. *Observation générale n° 4. Article 24 : le droit à l'éducation inclusive*. Convention relative aux droits des personnes handicapées. Organisation des Nations Unies, New York
26. UNICEF, 2011. *Promoting Gender Equality through UNICEF-Supported Programming in Basic Education: Operational Guidance*. UNICEF, New York Disponible à l'adresse suivante : www.unicef.org/gender/files/BasicEducation_Layout_Web.pdf

- 27.** Global Partnership for Sustainable Development Data, 2019. *Charte des données inclusives*. Disponible à l'adresse suivante : www.data4sdgs.org/sites/default/files/2018-08/IDC_onepager_Final.pdf
- 28.** Thompson, S., Cannon, M. et Wickenden, M., 2020. *Exploring Critical Issues in the Ethical Involvement of Children with Disabilities in Evidence Generation and Use*. Document de travail d'Innocenti, avril 2020. Centre de recherche Innocenti (UNICEF), Florence
- 29.** Shumba, A. et Abosi, O. C., 2011. « The nature, extent and causes of abuse of children with disabilities in schools in Botswana ». *International Journal of Disability, Development and Education*, vol. 58, n° 4, p. 373-388.
- Alavi, Y., Jumbe, V. et Hartley, S., 2012. « Indignity, exclusion, pain and hunger: the impact of musculoskeletal impairments in the lives of children in Malawi ». *Disability and Rehabilitation*, vol. 34, n° 20, p. 1 736-1 746.
- Devries, K., Kyegombe, M. et Zuurmond, N., 2014. « Violence against primary school children with disabilities in Uganda: a cross-sectional study ». *BMC Public Health*, vol. 14, n° 1 017, p. 1-9
- 30.** Le Traité de Marrakech impose aux gouvernements d'exempter des obligations légales relatives aux droits d'auteur les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Le Traité autorise également l'importation et l'exportation de versions accessibles des livres et autres ouvrages soumis aux droits d'auteur sans que la permission du détenteur des droits d'auteur soit nécessaire. En janvier 2021, 104 pays avaient ratifié ou accepté le Traité de Marrakech, et de nombreux autres devraient les suivre au cours des prochaines années.

Nous travaillons avec des partenaires dans les pays en développement pour éliminer la cécité évitable et promouvoir l'égalité des chances pour les personnes handicapées.

www.sightsavers.org

 **SightsaversUK**

 **@Sightsavers**

 **@sightsavers**

 **SightsaversTV**

Bumpers Way
Bumpers Farm
Chippenham
SN14 6NG
Royaume-Uni

+44 (0)1444 446 600

info@sightsavers.org

 **Sightsavers**

Organisation caritative enregistrée
sous les numéros 207544 et SC038110